



CIMETIERES DE BELFORT



AUTORISATION DE TRAVAUX (en deux exemplaires)

BRASSE

1) DEMANDE

BELLEVUE

DEMANDEUR

Concessionnaire ou ayant droit :

Nom et adresse :

☎ : 📠 :

Entreprise chargée de l'exécution des travaux :

Nom et adresse :

☎ : N°d'habilitation :

CONCESSION

N° :

Type de concession 15 ans 30 ans 50 ans 100 ans Perpétuelle

Nombre de personnes inhumées dans la concession :

PROJET DE TRAVAUX

Nature des travaux

- Creusement de fosse Simple Double Triple
- Dépose de monument
- Pose d'encadrement de bordure ou de monument
- Ouverture de caveau
- Construction de caveau *Indiquer nombre de cases.....+ vide sanitaire*
- Exhumation Réduction de corps dans un reliquaire

Description des travaux :

.....

Plan annexe (obligatoire pour la construction de caveau et pour la pose de monument funéraire)

Echelle Dimensions exactes de l'ouvrage

AUTORISATIONS A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- Permis d'inhumation délivrer le :
- Permis d'exhumation délivrer le :
- Ordre de travaux en date du :
- Plan des travaux :

DUREE DES TRAVAUX

- Date et heure du début des travaux :
- Date et heure de la fin des travaux :

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), auteur de la présente demande **CERTIFIE** exacts les renseignements qui y sont contenus et **M'ENGAGE** à respecter les règles générales prévues par le règlement des cimetières de la ville de Belfort concernant les travaux effectués dans les cimetières.

Nom : Signature :

Fait à : Le

Cadre réservé à l'Administration

2) AVIS DU CONSERVATEUR

Observations :

Fait à Belfort le : / /

Signature :

3) AUTORISATION

En précisant que le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés. La ville de Belfort déclinera toute responsabilité concernant l'exécution et la qualité des travaux sur la concession réalisés par le présent demandeur.

- Dimensions à respecter :
- Observations particulières à respecter :
- Niveau à respecter

Autorisation accordée conformément au plan annexé à la demande, et sous réserve de l'établissement d'un état des lieux avant et après travaux et de l'observation des dispositions prévues dans le règlement des cimetières de Belfort.

Belfort le
Pour le Maire, l'adjoint délégué,

4) CONFORMITÉ

Observations :

L'exécution des travaux vérifiés le sont en conformité avec les dispositions prévues au règlement des cimetières.

Belfort le
Le Conservateur,